

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE\_2020\_048

**Compte-rendu des décisions du Président concernant l'installation de l'antenne de Millau et la réorganisation de l'équipe du SMBVTAM**

L'an deux mille vingt et le dix-sept décembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à distance, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Jean-Michel ARNAL, Daniel AURIOL, Christine BEDEL, Didier CADAUX, Arnaud CURVELIER, Gilbert FAUCHER, Daniel GIOVANNACCI, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Catherine JOUVE, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Jean-Philippe MARTIN, Sylvain MOLINES, Pierre PANTANELLA, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Serge VÉDRINES

Étaient représentés : Jean-Michel DAUMAS par Jean-Philippe MARTIN, Pierre HERRGOTT par Sylvain MOLINES, Régis VALGALIER par Madeleine MACQ

Secrétaire de séance : Madeleine MACQ

Date de convocation : 09 décembre 2020

<b>Délégués du comité syndical</b>		
En exercice : 23	Présents : 18	Pouvoirs : 3
<b>Résultat du vote</b>		
Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0

Conformément à la délibération du 25/09/2020 et au bureau du 20/10/2020, le président procède au compte-rendu des décisions prises concernant l'installation de l'antenne de Millau et la réorganisation de l'équipe SMBVTAM :

Décision concernant les locaux :

Après visite de quatre lieux à Millau, il a été considéré la proposition de la Communauté de communes de Millau Grands Causses, à la Maison des entreprises (MDE) à Millau, rue du Pont de Fer, suite au déménagement du service déchets de la CCMGC. Soit 3 bureaux, 1 salle de repas pour un total de 78 m<sup>2</sup>, et en complément la mise à disposition d'une salle de réunion sur réservation.

*Décision* : Loyer de 1200 €/mois, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020 comprenant électricité/chauffage, stationnement des véhicules de service et du personnel, mobilier (bureaux et armoires).

Convention sur 5 ans renouvelable

Décision concernant les véhicules :

Considérant, l'absence de véhicules sur l'antenne de Millau (2 agents en fonction), plusieurs devis ont été demandés auprès de garages.

*Décision* : location auprès du garage Renault (Millau), d'un Duster confort blue DCI 115 4\*2

En location 60 mois, 100 000 kms pour un montant 297,26 €/mois avec entretien compris sauf pneumatiques.

Une réflexion est en cours pour le deuxième véhicule pour l'antenne de Millau, considérant le recrutement d'un nouveau chargé de mission milieux aquatiques.

Décision concernant les équipements copieurs :

Plusieurs devis ont été demandés auprès de prestataires.

Le copieur de Sainte-Enimie serait déplacé à Millau, pour un équipement supérieur à Sainte-Enimie (envoi des courriers depuis Sainte-Enimie, et mission support Communication également à Sainte-Enimie).

*Décision* : prestataire SABUT avec copieur imprimante scanner Konita Minolta C227 avec module de finition externe

Location : 148,60 €/ mois + copies

Décision concernant la téléphonie :

Plusieurs devis ont été demandés auprès de prestataires.

Considérant qu'avant décision, un seul agent disposait d'une ligne portable (appareil vétuste) et que le standard téléphonique présentait également des signes de vétusté, il a proposé d'équiper l'ensemble des agents en mobile (uniquement, suppression des lignes fixes annexes), sauf l'agent en charge de l'administratif et du financier, qui se doterait d'un nouveau standard.

*Décision* : Prestataire SABUT : Standard téléphonique + abonnements fixe (1) et mobiles (5) : 305,90 €/mois

+ achats : 205,47 € HT/mobile

Décision concernant l'informatique :

Considérant le besoin actuel de mobilité (réunions, télétravail...), il a été proposé se doter d'ordinateurs portables et d'un serveur pour données communes entre les deux sites.

Plusieurs devis ont été demandés auprès de prestataires.

*Décision* : 3 PCs portables, et matériels annexes (vidéo protecteur, écrans fixes...) ont été acquis, auprès de Double Clik pour un montant 6 106,72€ TTC.

Un équipement supplémentaire est en cours de commande pour le nouveau chargé de mission Milieux aquatiques.

Pour le serveur, une recherche de solutions est en cours.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

**Prend acte** des décisions prises par le Président.

Ainsi fait et délibéré à distance, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

**Le président, Serge VÉDRINES**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 17/12/2020  
et publié ou notifié  
le 17/12/2020